

# L'affaire Luperto rebondit encore

■ La chambre du conseil sursoit à statuer.

En cause : le caractère incomplet du dossier soumis aux Parlements wallon et de la FWB.

**N**ouveau rebondissement dans l'affaire Jean-Charles Luperto. La chambre du conseil de Namur a estimé, jeudi, que le dossier soumis aux assemblées parlementaires (le Parlement de la Région wallonne et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles) lors des discussions sur la levée de l'immunité parlementaire de M. Luperto *"était incomplet"* et a décidé de surseoir à statuer sur le sort de l'intéressé.

Le député-bourgmestre de Sambreville est poursuivi pour outrage public aux mœurs, en présence de mineurs d'âge, sur l'aire d'autoroute de Spy entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 août 2014.

La chambre du conseil a estimé que les parlementaires n'ont pas eu connaissance des devoirs complémentaires ordonnés ultérieurement par la chambre des mises en accusation et qu'ils n'avaient, en quelque sorte, pas toutes les cartes en main au moment où ils ont décidé d'accorder la levée de l'immunité, demandée par le parquet général.

**"Un camouflet pour le parquet", dit M<sup>r</sup> Uyttendaele**

Le parquet devrait décider d'interjeter appel de l'ordonnance rendue jeudi; en ce cas, c'est la chambre des mises en accusation qui tranchera.

Pour l'un des conseils de M. Luperto, M<sup>r</sup> Marc Uyttendaele, la chambre du conseil a infligé un camouflet au parquet, lequel, selon lui, a demandé prématurément aux Parlements concernés de lever l'immunité parlementaire de son client. M<sup>r</sup> Uyttendaele rappelle qu'il avait, après les décisions des assemblées, demandé des devoirs complémentaires censés, selon lui, démontrer l'innocence de M. Luperto. *"La plupart nous ont été refusés et ceux qui ont été acceptés n'ont pas pu être réalisés parce qu'ils étaient trop tardifs"*, regrette-t-il toujours aujourd'hui.

**Retour au Parlement ?**

Pour l'avocat, il y a, sous réserve de la décision de la chambre des mises, de fortes chances que l'on retourne vers les Parlements, à charge pour eux de se prononcer sur l'immunité parlementaire de Jean-Charles Luperto, cette fois en connaissance de cause.

M. Luperto a toujours avancé que les accusations émanaient d'un petit groupe de personnes liées à la station-service de Spy et *"animées manifestement d'une intention de nuire"*. Il avait déposé plainte pour calomnie, harcèlement et faux témoignage contre six personnes et un mineur. Mais fin avril de cette année, la chambre du conseil de Charleroi décidait de surseoir à statuer en attendant la décision au fond dans le dossier de mœurs. Elle risque d'attendre encore longtemps.

J.-C.M.